

Analyse



Histoire bancaire En Belgique (1/3)

La finance de papa

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

HISTOIRE BANCAIRE EN BELGIQUE (1/3)

La finance de papa

Aujourd'hui, prédominant dans le paysage belge les banques commerciales et d'investissement qui sont organisées, de manière structurelle et permanente, autour d'un objectif de maximisation des profits. Il n'en a pas toujours été ainsi. Un retour dans les années '80 montre une bien plus grande diversité bancaire.

En quelques mots :

- Début 20ème et jusqu'aux années '90, coexistaient en Belgique des banques mutualistes, coopératives, publiques et privées.
- Chacune remplissait un rôle et servait un segment de la société.
- A partir des années '80, les institutions publiques de crédit ont perdu du terrain face aux acteurs privés.

Mots clés liés à cette analyse : banque publique, banque mutualiste, banque coopérative, banque privée, intérêt général, diversité bancaire.

1 Introduction

Cette finalité, offrir des retours sur investissements suffisamment élevés aux actionnaires, contraint régulièrement ces banques à réduire les coûts. Rappelons-nous, par exemple, l'annonce en 2016 de la disparition de 3.150 employés et 600 agences chez ING en Belgique. Mais elle les pousse aussi à nuire à l'intérêt général quand il n'est pas en ligne avec cet objectif de profits maximum : en 2015 et 2016, les grandes banques présentes en Belgique ont investi quelque 40 milliards d'euros dans les combustibles fossiles, selon la dernière étude de la coalition climat, alors que ceux-ci constituent la principale source d'émissions de gaz responsables du réchauffement climatique.

Mais peut-on imaginer d'autres types d'acteurs financiers qui ne poursuivent pas, avant tout et contre tout, la satisfaction de leurs intérêts particuliers, égoïstes ? Un petit saut en arrière dans les années '80 montre que cette uniformité actuelle du paysage bancaire n'est ni fatale, ni ancienne ; au contraire, la diversité des prestataires de services financiers fait partie du patrimoine culturel et social européen. On y trouve trois composantes : le pôle financier public, les banques mutualistes, coopératives ou populaires et, enfin, les banques privées. Petit retour à la finance de papa.

HISTOIRE BANCAIRE EN BELGIQUE (1/3)

La finance de papa

2 Les Institutions Publiques de Crédit (IPC)

Entre 1846 et l'été 1847, une crise agricole sévit dans toute l'Europe, entraînant une crise économique qui plonge les classes populaires dans le chômage et la misère. Une importante spéculation financière et boursière, en particulier dans les chemins de fer, entraîna de nombreuses faillites. La surproduction industrielle entraîna des licenciements en masse d'ouvriers.

C'est dans ce contexte qu'intervient en Belgique la première vague de création d'IPC par l'État. Elles avaient vocation à accomplir des tâches qui étaient insuffisamment prises en charge par le secteur privé. Il s'agit de la Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER) qui a joué un rôle fondamental dans la récolte de l'épargne auprès de tous, donc aussi des classes les plus défavorisées et du Crédit Communal de Belgique (CCB) dont la mission était de pourvoir aux besoins de crédits des autorités locales.

Beaucoup plus tard, dans l'entre-deux-guerres, a lieu la seconde vague de création d'IPC, avec pour objectif ici aussi de pallier les carences du secteur privé en matière de crédits aux entreprises, aux classes moyennes et aux agriculteurs mais aussi en matière de financements hypothécaires. Naissent alors la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (SNCI), créée pour fournir aux entreprises des crédits à moyen et long termes que, faute de notoriété, elles ne pouvaient récolter directement auprès du grand public, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel (CNCP) chargé du crédit aux classes moyennes, de l'Office Central de Crédit Hypothécaire (OCCH), visant à normaliser et à dynamiser un marché des financements hypothécaires alors peu efficace et parfois perturbé par des pratiques douteuses ainsi que l'Institut National de Crédit Agricole (INCA), chargé de fournir des crédits aux agriculteurs et aux horticulteurs.

Dans les années '80, ces IPC sont toujours bien présentes dans le paysage financier. Même si le ver est dans le fruit : la libéralisation du marché bancaire européen est en route¹ mais aussi cette évolution que l'on constate en Belgique à partir de 1970 et que le jargon politique désignait à l'époque sous le terme de « désécialisation ». Entendez la disparition du strict compartimentage entre caisses d'épargne, banques et institutions publiques de crédit. Dans le viseur, la CGER qui, jusqu'à la fin des années '50, a joui d'un quasi-monopole de fait dans la collecte de la petite épargne. En 1960, elle gère 13 millions de comptes, dont 7 millions de carnets d'épargne (sur une population de 9 millions d'habitants à l'époque).

1 Voir l'analyse de Bernard Bayot, Histoire bancaire (3/3) : le tout au privé, Réseau Financité, septembre 2017

HISTOIRE BANCAIRE EN BELGIQUE (1/3)

La finance de papa

Avec la modernisation des techniques de gestion (notamment, la création de réseaux de terminaux bancaires), la politique d'expansion des agences bancaires, l'amélioration du niveau de vie de la population et la croissance économique des golden sixties, les banques se sont intéressées de près à cette catégorie d'épargnants dont le marché leur est apparu plein de potentialités. Depuis lors, la concurrence n'a fait que s'exacerber, non seulement entre les banques privées et la CGER, mais aussi entre la CGER et d'autres institutions publiques telles que le Crédit Communal².

La déspecialisation a également touché les autres IPC dans le contexte à la fois de l'intégration des institutions publiques de crédit dans le grand marché européen mais aussi d'une perte lente mais régulière de leurs parts de marché. En 1989, le total des crédits qu'elles octroient atteint le montant de BEF 3.343 milliards³, c'est-à-dire 33,17 %, contre BEF 6.734 milliards pour le secteur privé. Mais, en termes de total bilantaire⁴, elles ne représentent plus que 23,1 % du secteur bancaire contre 51,2 % en 1960. Le CCB et la CGER sont respectivement en troisième et quatrième position du secteur en termes de bilan.

Certes, c'était leur chant du cygne mais, comme on le voit, les IPC demeuraient encore des acteurs de premier plan dans notre paysage financier de la fin des années '80.

3 Les banques mutualistes, coopératives ou populaires

Le contexte de la crise économique de 1847-1848 a par ailleurs suscité l'émergence de différents modèles de crédit populaire.

Le premier modèle est celui des banques populaires qui s'inspirent des théories de Franz Hermann Schulze-Delitzsch, qui, en réponse aux crises économiques qui touchent les petits producteurs, comme celle de 1847, prônait un système d'entraide et de responsabilité individuelle. En 1850, il fonda le premier *Vorschussverein* (banque populaire) en Allemagne dont l'originalité tient à ce qu'il s'adressait aux artisans et aux boutiquiers dédaignés par les établissements bancaires traditionnels.

2 Suzy Pasleau, La politique de placement de la caisse générale d'épargne et de retraite (1955-1984), Revue belge d'histoire contemporaine, XIX, 1988, 3-4, pp. 499-541.

3 Le franc belge (BEF) a été la monnaie nationale belge jusqu'à la période de transition 1999-2002, où il été remplacé par l'euro avec le taux de change de 1 euro = 40,3399 BEF.

4 Le total du bilan représente d'un côté l'ensemble des actifs de l'entreprise (immobilisations, stocks, créances, disponibilités) et de l'autre le total des passifs (capital social, réserve, résultat, dettes). Pour une banque, les crédits qu'elle accorde se trouvent du côté des actifs et les dépôts (par exemple l'argent que vous déposez sur un compte bancaire), du côté des passifs.

HISTOIRE BANCAIRE EN BELGIQUE (1/3)

La finance de papa

En échange d'une cotisation et d'un droit d'entrée, ils pouvaient emprunter les sommes nécessaires à leur installation ou à l'achat de matériel.

Les banques populaires apparaissent en Belgique dès 1864 : 9 sont créées de 1864 à 1873, 11 de 1874 à 1892 ; elles réunissent 14.000 sociétaires en 1899. Ensuite, fruits d'une deuxième vague coopérative, les sociétés d'assurance et d'épargne voient le jour dès la fin du XIX^{ème} siècle : la Prévoyance Sociale, Coop-Dépôts (CODEP), les Assurances Populaires, la Coopérative Ouvrière de Banque (COB), qui deviendra ensuite la BACOB, constitueront très vite l'épine dorsale des mouvements socialiste et chrétien. En 1908, les banques populaires sont au nombre de 45 dont 34 comptent 24.000 adhérents. Ce n'est que durant la période d'entre-deux-guerres que ce secteur touchera le monde ouvrier par la multiplication des caisses d'épargne liées au mouvement ouvrier, tant socialiste que chrétien⁵.

Le second modèle de crédit populaire est une forme de crédit mutuel dans le monde rural. Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'émancipation paysanne avait eu pour conséquence une liberté et une autonomie économiques qui n'avaient encore jamais existé auparavant. Comme la population rurale était totalement inexpérimentée en matière économique, elle tomba très vite aux mains d'usuriers sans scrupules, s'endetta immodérément, perdit ainsi ses propriétés et sombra dans la misère.

Pour lutter contre les méfaits de l'usure et la gravité de l'endettement des paysans, Friedrich Wilhelm Raiffeisen créa en Rhénanie, le 1^{er} décembre 1849, la première véritable société de crédit aux agriculteurs, la « Société de secours aux agriculteurs impécunieux de Flammersfeld ». Son intuition était que la charité ne permettrait pas d'améliorer durablement le sort des gens mais qu'il fallait apprendre aux pauvres à se prendre en mains. Point de charité, mais l'auto-assistance. Les caisses Raiffeisen vont se multiplier, fondées sur les quatre principes suivants :

- opérer dans une région limitée, telle une commune ou une paroisse,
- redistribuer l'épargne locale sur place,
- octroyer des crédits à moyen terme (plusieurs années) et à faible taux d'intérêt,

5 Louis Bertrand, Histoire de la coopération en Belgique, I, Bruxelles, 1902 ; Jean Puissant, La coopération en Belgique. Tentative d'évaluation globale, BTNG-RBHC, XXII, 1991, pp. 31-72 ; Peter Bosmans, Arthur Damsin, Agnès Mathis, Bart Nollet, Jean-Pierre Pollénus et Anne Savaton, Vade-mecum pour l'entrepreneur d'économie sociale, Éditions Labor, 2002.

HISTOIRE BANCAIRE EN BELGIQUE (1/3)

La finance de papa

- se baser sur la responsabilité individuelle, solidaire et illimitée de tous les membres de la caisse⁶.

En 1892 a été créée la première des caisses Raiffeisen en Belgique. Celles-ci se développeront ensuite, essentiellement en Flandre, pour devenir CERA près d'un siècle plus tard⁷.

Que représente le crédit populaire dans les années 1980 ? Prenons le cas de la COB : elle a grandi petit à petit de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusque dans les années 1980, époque à laquelle elle était la troisième caisse d'épargne privée du pays⁸. Elle employait en 1983 plus de 1.800 personnes et le total du bilan se chiffrait à BEF 210,5 milliards. Le montant des sommes épargnées était de BEF 188,4 milliards, soit 7 fois plus que la caisse d'épargne du monde socialiste CODEP⁹. Et cette croissance allait se poursuivre : fin 2000, elle allait employer environ 2.400 personnes et opérer par le biais de 78 agences régionales, de 479 agences locales et d'un réseau de chargés de relations spécialisés avec un total du bilan de 11.537,4 millions d'euros¹⁰.

4 Les banques privées

La bancarisation de la société est un phénomène relativement récent. Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, la banque était en effet essentiellement réservée à l'élite économique et sociale. C'est ainsi que la plupart des banques belges sont issues du négoce et ont été dirigées par le fondateur ou ses descendants qui ont acquis leur formation sur le tas.

C'est dans le milieu d'affaires bruxellois que s'est formé le groupe fondateur de la Société Générale sous le régime hollandais. Sa fonction était claire : favoriser le développement de l'industrie. Au moment de l'indépendance, elle adopta d'ailleurs le nom de « Société générale pour favoriser l'industrie nationale », qui se transformera en Société générale de Belgique au début du XX^{ème} siècle¹¹.

6 Bernard Bayot, Finance : l'éthique et la solidarité en prime, Réseau Financement Alternatif, décembre 2009.

7 Bernard Bayot, Friedrich Wilhelm Raiffeisen, Réseau Financement Alternatif, mars 2006.

8 J. Puissant, op.cit.

9 Mieke Van Haegendoren et Ludwig Vandenhove, Le monde catholique flamand (3), Courrier hebdomadaire du CRISP 1985/19-20 (n° 1084-1085).

10 Jacques Defourny, Michel Simon et Sophie Adam, Les coopératives en Belgique : un mouvement d'avenir, Éditions Luc Pire, 2002.

11 Michèle Merger, Les entreprises et leurs réseaux: hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIXe-XXe siècles : mélanges en l'honneur de François Caron, Presses Paris Sorbonne, 1998 - 838 pages.

HISTOIRE BANCAIRE EN BELGIQUE (1/3)

La finance de papa

Entre 1835 et 1838, la Société Générale organise et finance 31 sociétés anonymes qui absorbent des entreprises préexistantes et à qui elle fournit des capitaux nécessaires à une nouvelle expansion. Son activité est impressionnante : canalisation de la Sambre qui permet de désenclaver les charbonnages de la région de Charleroi, réalisation de la ligne ferroviaire Paris-Bruxelles, reprise ou création de trois complexes sidérurgiques et d'une douzaine de charbonnages mais aussi déploiement d'activités dans la construction mécanique, l'agro-alimentaire, le textile, l'immobilier et même deux entreprises de navigation. Et progressivement, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, la Société générale deviendra un groupe industriel spécialisé dans trois domaines d'activité : le charbon, la métallurgie et la construction et l'exploitation de chemins de fer.

Dès 1835, fut fondée la Banque de Belgique qui participa également à l'industrialisation de la Belgique naissante. Sur le même modèle que la Générale, elle constitue un autre empire industriel : entre 1835 et 1838, elle fonde 24 sociétés anonymes, dans la métallurgie liégeoise, les métaux non ferreux, la fabrication du verre, les textiles liégeois et verviétois. Elle fera faillite en 1876.

A côté de ces champions nationaux, se développent des institutions liées aux grandes banques internationales. C'est le cas de la Banque Lambert, aux origines de laquelle figure Samuel Lambert devenu, en 1853, le seul représentant de la banque Rothschild en Belgique. Sous sa direction, le réseau des agences fut réorganisé pour devenir la Banque Lambert, agent Rothschild, qui investit dans des prêts à l'étranger et prit part au financement de l'urbanisation de Bruxelles.

Pour concurrencer les Rothschild et la Banque de Paris et des Pays-Bas dans le placement des emprunts français, Jacques Errera, associé dans la Banque Errera-Oppenheim depuis 1866, prit la tête d'un groupe de banquiers belges et francfortois et créa le 13 novembre 1871 la Banque de Bruxelles. Profitant des contacts noués en Italie par Jacques Errera, la Banque de Bruxelles se lança dès sa création dans de grandes opérations financières et industrielles, notamment dans les transports urbains mais également dans des opérations plus hasardeuses. En 1876, suite au climat d'incertitude général, la banque connut un déficit grave et dut être dissoute avant qu'une nouvelle société soit immédiatement reconstituée sous la présidence de Jacques Errera.

HISTOIRE BANCAIRE EN BELGIQUE (1/3)

La finance de papa

Bien plus tard, le 30 juin 1975, la Banque de Bruxelles et la Banque Lambert vont fusionner, pour devenir la Banque Bruxelles Lambert, après la fusion survenue en novembre 1972 entre leurs holdings respectifs.

Entre faillite, dissolution et fusion, la banque privée a donc fait son chemin.

5 La diversité des années '80

La diversité des prestataires de services financiers fait partie du patrimoine culturel et social européen, écrivions-nous. En voici la preuve par le chiffre : fin des années '80, nous avons en Belgique trois grandes IPC (CGER, Crédit Communal et SNCI), trois grandes caisses d'épargne (CERA, COB et AN-HYP) et trois grandes banques privées (Générale de Banque, Banque Bruxelles Lambert et Kredietbank), soit neuf institutions financières importantes présentes sur un marché belge relativement exigu.

Au 30 juin 1988, le total des fonds recueillis en Belgique par les intermédiaires financiers auprès des sociétés et des particuliers se répartissait comme suit¹² :

	En milliards de francs belges	En pourcentage
IPC	2.418,0	36,7
Caisse d'épargne	1.666,9	25,3
Banques privées	2.506,1	38,0

Ce n'est donc pas un paysage financier monochrome, comme celui que nous connaissons aujourd'hui, mais bien un environnement multiple et bariolé qui a prévalu jusque fin des années '80, début '90.

Bernard Bayot
Août 2017

12 Étienne Arcq, L'Association belge des banques, Courrier hebdomadaire du CRISP, 1989/19, n° 1244-1245.

HISTOIRE BANCAIRE EN BELGIQUE (1/3)

La finance de papa

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.